

Explications concernant l'ordonnance cantonale sur les jeux d'argent en vigueur dès le 01 janvier 2021

Ordonnance cantonale sur les jeux d'argent

La nouvelle [ordonnance cantonale sur les jeux d'argent](#) est entrée en force le 01 janvier 2021.

Compétitions sportives

Les modifications suivantes ont été apportées dans le domaine des [compétitions sportives](#) :

- Demandes après coup possible jusqu'au 31 décembre de l'année suivante
- Montant maximum CHF 10'000, maximum 40% des frais effectifs
- Nouveau calcul des contributions
 - CHF 2.-/Participant
 - 20% des frais à calculer

Délais : Après la fin de la compétition, au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année qui suit l'événement

Participation à des compétitions sportives européennes

Dans le domaine de la [participation à des compétitions sportives](#) il n'y a pas de changements

Délais : Les participants font leur demande jusqu'à 90 jours après la compétition

Relève-sport populaire

Les modifications suivantes ont été apportées dans le domaine de la [relève-sport populaire](#) :

- Les demandes pour la relève-sport populaire sont à faire jusqu'au 31 janvier
- Il est attribué un montant par société et par participant
- Délais : jusqu'au 31 janvier de l'année courante

Les sociétés sportives du canton de Berne peuvent demander des aides pour la relève dans le domaine du sport populaire pour des jeunes entre 5 et 20 ans domiciliés dans le canton.

Aide générale pour les associations (nouveau)

Le domaine [aide générale pour les associations](#) est nouveau.

- Les critères y relatifs seront publiés dès avril sur le site internet
- Délais : jusqu'au 30 juin des années impaires

Relève-sport d'élite

Les modifications suivantes ont été apportées dans le domaine de la [relève-sport d'élite](#) :

- Il est versé une indemnité de base et une indemnité variable
- La période de l'indemnité est désormais fixée à 2 ans
- La demande est à faire jusqu'au 30 juin de l'année impaire
- Les centres de performance régionaux peuvent faire la demande directement
- Délais : jusqu'au 30 juin de l'année impaire

Les associations sportives cantonales bernoises de même que les associations intercantionales peuvent demander des aides pour la relève dans le domaine du sport d'élite pour les cadres et les talents bernois âgés entre 5 et 20 ans.

Cours

Les modifications suivantes ont été apportées dans le domaine des [cours](#):

- Lors de cours le nombre leçons quotidiennes passe de 6 à 8
- Délais : jusqu'à 3 mois après la fin de l'année en cours

Subventions pour les cours de formation ou de perfectionnement d'entraîneurs ou de fonctionnaires publiés, organisés et pris en charge par les associations cantonales ou intercantionales.

Événements sportifs pour le sport populaire

Dans le domaine des [événements sportifs pour le sport populaire](#) il n'y a pas de modifications

Subventions pour l'organisation de grands événements sportifs populaires

Projets spécifiques pour la promotion du sport

Dans le domaine des [projets spécifiques pour la promotion du sport](#) il n'y a pas de modifications

Activité sportive unique pour la promotion du sport, en spécialement pour le sport populaire, d'importance particulière pour le canton de Berne.

**Association bernoise
sportive de tir**
Le caissier
Stephan Zingg

Traduit par André Sommer